



Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 21 juillet 2025 à 19 h 00, au centre Primevère, situé au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth. En virtuelle et disponible sur place à primevère.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ouverte à 19 h 00, en virtuelle sur zoom.

Les membres du conseil présents sont : Madame Diane Lavallée, messieurs, Benoit Desrochers, Serge Perreault, Pierre Coutu, Pierre Savignac, François-Henri Lafarge et M. le maire Louis Bérard.

Madame Marie-France Brisson, directrice générale par intérim, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les citoyens sont les bienvenus à poser leurs questions, selon les méthodes établies par règlement. Les commentaires, questions et interventions du public sont permis uniquement lors des périodes de questions, après avoir obtenu le droit de parole par le président d'assemblée.

Afin d'assurer le fonctionnement de la municipalité et du Conseil municipal, le règlement de régie interne sera appliqué. Quiconque prend la parole, sans avoir obtenu l'autorisation du président d'assemblée, est passible d'une amende de 100 \$, après avoir reçu un seul et unique avertissement. Quelqu'un qui récidive peut également être invité à quitter la salle.

En résumé, il est possible de prendre la parole en étant au micro uniquement, après avoir eu le droit de parole donné par le président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-07-353

Il est proposé par m. Serge Perreault et appuyé par d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Le maire demande le vote.

Accepter à l'unanimité

L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.



**PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR
POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2025**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRESPONDANCES**

4. GREFFE

- 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 16 JUILLET 2025

4.2 Autorisation à la directrice générale par intérim de représenter la municipalité auprès des instances gouvernementales

La Directrice générale par intérim fait lecture d'une correspondance du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)

PÉRIODE DE QUESTIONS

5. TRÉSORERIE

- 5.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DE JUIN 2025

6. RESSOURCES HUMAINES

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 7.1 DEMANDE DE PIAA : 2280, RUE DU RUISSEAU – TOITURE GARAGE, PATIO-PISCINE

PÉRIODE DE QUESTIONS DÉDIÉE AUX SUJETS PRÉCÉDENTS

8. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. Travaux publics

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**025-07-Reporté****3. CORRESPONDANCE**

Le résumé de la correspondance concernant les élus est déposé.

4. GREFFE**4.1 Adoption des procès-verbaux - Reporté**

Les élus ayant pu consulter les documents au préalable, il est proposé par (reporté) et appuyé (reporté) d'adopter les procès-verbaux de la séance du 16 juin 2025.

Le maire demande le vote. Reporté.

Résultat du vote. Reporté.

4.2 Autorisation à la directrice générale par intérim de représenter la municipalité auprès des instances gouvernementales**ATTENDU QUE**

la Municipalité de Sainte-Élisabeth doit maintenir des liens administratifs, fiscaux et réglementaires avec différentes instances et plateformes gouvernementales québécoises et canadiennes ;

ATTENDU QUE

la Municipalité doit désigner une personne autorisée pour représenter ses intérêts et assurer le lien avec ces institutions ;

En conséquence, il est proposé par m. Pierre Coutu appuyé par m. Serge Perreault.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE

le conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à représenter officiellement la Municipalité de Sainte-Élisabeth auprès de toutes les institutions et entités gouvernementales québécoises et canadiennes, incluant, mais sans s'y limiter :

- Revenu Québec
- Revenu Canada (ARC)
- CNESSST
- Clique sécurite
- Le Portail gouvernemental d'affaires municipales (PGA-MR)
- Et toute autre plateforme, registre ou système ministériel nécessaire à la gestion des affaires de la Municipalité.

QUE le document intitulé « Annexe A — Document de Revenu Québec en lien avec cette résolution » soit déposé aux présentes pour fin de référence et d'usage administratif ;

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

Le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité.

La Directrice générale par intérim fait lecture d'une correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Période de questions dédiée aux règlements et aux sujets précédents.



5. Trésorerie

5.1 Dépôt de la liste des déboursés
La directrice générale, par intérim, dépose le journal des déboursés aux élus.

6. RESSOURCES HUMAINES

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 DEMANDE DE PIA : 2280, rue du Ruisseau — Toiture garage, patio-piscine

CONSIDÉRANT QU' Une demande de permis a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE La réglementation est respectée ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé pour les travaux situés au 2280, rue du Ruisseau ;

Il est proposé par m. Serge Perreault appuyé par m. Benoit Desrochers d'accepter la demande de PIA pour la toiture du garage ainsi que la piscine et son installation de mise aux normes

*Le maire demande le vote.
Accepter à l'unanimité.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

8. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

9. Hygiène du milieu

10. Travaux publics

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. Les conseillers font les rapports de leurs interventions municipales.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public sont accueillies.



14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée terminée à 20 h.
Il y avait environ 25 personnes en virtuelles et 50 personnes en présence à la salle
primevère.



Louis Bérard, maire



Marie-France Brisson, directrice
générale par intérim

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l'engagement
par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Louis Bérard, maire



